

Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn

Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels

Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Tarn a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

POUR L'ESPECE DAIM

Matricule	Intitulé	Commune de rattachement	Surface en ha	Attribution minimale	Attribution maximale
1040429	SAINT LAURENT DE BOSGROS	PEYROLE	372	0	2
4031501	MONTREDON LABESSONNIE	MONTREDON-LABESSONNIE	2271	0	2
4031522	MONTREDON PROPRIETAIRES	MONTREDON-LABESSONNIE	1904	0	3
4031532	MONTREDON DU PLEGADOU	MONTREDON-LABESSONNIE	390	0	1
			TOTAL	0	8

Fait à Albi, le 3 mai 2021 par la FDC 81.